

cises où son office a passé dans les différent... liturgies, et où pour la première fois on a solennisé sa fête. Tous les martyrologes, il est vrai, font mémoire de sa fête, mais ils gardent le silence sur le temps où elle y fut introduite. Toutefois, par analogie, on peut assurer que l'Eglise ne l'a pas imposée et qu'elle n'a pas devancé l'empressement du clergé et du peuple à l'accueillir. Cette sage épouse du Christ n'invente pas les dévotions, elle les approuve si elles concordent avec la foi, ou bien elle les épure, et même les proscriit, avec l'assistance de l'Esprit-Saint ; elle ne les autorise que sur les désirs des populations, et ne les impose que quand leurs besoins lui en font une loi. Depuis dix-neuf siècles, elle croyait à l'Immaculée Conception ; combien cependant a-t-elle attendu avant d'en ordonner le culte autrefois facultatif, et avant d'en imposer la croyance ? La dévotion publique et privée a donc dû rendre un filial hommage à sainte Anne plusieurs siècles avant que les souverains Pontifes en aient ordonné la fête à toute la catholicité.

Voici cependant quelques dates.

En parcourant les constitutions des chanoines réguliers d'Ostie, dressées, suivant Montfaucon, dans le courant du douzième siècle, on trouve que les chanoines des provinces rhénanes célébraient déjà la solennité de sainte Anne, et que dans leurs litanies, son nom précédait celui de toutes les saintes, comme il suit :

.....Saints moines et ermites, priez pour nous.

Sainte Anne, priez pour nous.

Sainte Agathe, priez pour nous.....

Les Annales des Camaldules, dont l'exactitude n'a jamais été contestée, établissent les mêmes faits de l'ordre de saint Romuald, et mentionnent, dès l'an 1145, des églises sous le vocable de notre Sainte. Le savant Merati atteste sur de fortes